

Conseil Communal

Séance du 30 mai 2022

Réponse à l'interpellation de Madame Virginie GODET et de
Monsieur Guy KRETTELS

Objet : La Chartreuse

Madame la Conseillère,

Monsieur le Conseiller,

Le Collège a déjà répondu longuement sur le sujet le mois dernier.

Notre position n'a pas changé : oui, nous préservons les espaces verts, et nous l'avons montré via de nombreux exemples.

En ce qui concerne la Chartreuse, un permis a été délivré par la Région wallonne, pas par la Ville de Liège.

Ce permis est contesté en justice, mais l'urgence n'a pas été retenue.

Je me suis engagé à organiser un dialogue entre les parties, mais pas à enfreindre la séparation des pouvoirs.

Ainsi, en ce qui concerne la démarche entreprise par Matexi quant aux personnes présentes sur son terrain, je constate que le juge de paix a donné raison à l'entreprise.

C'est un élément nouveau par rapport au mois dernier : à cette époque, je m'étais engagé à ne pas envoyer les forces de l'ordre pour déloger les occupants.

Depuis lors, une décision de justice est intervenue et je n'ai aucune injonction à donner à la police dans cette procédure.

Un Bourgmestre n'est pas autorisé à intervenir et ce n'est pas à moi que Matexi s'adressera pour mettre en œuvre son jugement.

Je signale par contre que cette décision peut être contestée en appel.

J'ai cependant bien noté la réaction de Matexi qui ne compte pas solliciter la mise en œuvre du jugement, afin de privilégier le dialogue.

Le dossier reste donc ouvert.

Pour l'instant, en ce qui me concerne, vous permettrez de finaliser le plan de gestion et trouver une solution pour indemniser les commerçants qui souffrent des travaux du tram.